

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0370

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Ilots Salengro et Zola - Aménagement - Indemnités de consultation des candidats

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Morage (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0370**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Ilots Salengro et Zola - Aménagement - Indemnités de consultation des candidats**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Située à l'interface entre Lyon et Saint Etienne, à proximité de Vienne, la Commune de Givors représente un pôle d'équilibre et un point de passage. Sa localisation a donc naturellement généré un nœud de communications historiques mettant en interface plusieurs réseaux (voie ferrée, A47, RD86, fleuve) qui créé de véritables coupures dans le territoire.

La Commune est elle-même morcelée : son centre, contraint de toutes parts, fonctionne comme un noyau qui semble se replier sur lui-même et ne bénéficie que peu de ses potentialités.

**Le projet**

Dans ce contexte, la requalification des îlots du Centre constitue un enjeu urbain important dans le droit fil des opérations d'aménagement précédemment engagées par la Commune. Le centre-ville s'est en partie paupérisé et a subi plusieurs événements importants liés à son implantation au cœur de la zone inondable.

Situés à une centaine de mètres de l'Hôtel de Ville et de la gare, les îlots Salengro et Zola présentent une opportunité de mutabilité significative liée aux nombreux délaissés présents en cœur d'îlots. Les projets d'espaces publics et de voiries actuellement engagés en direction du centre-ville et de la gare permettent d'envisager une densification de ces îlots.

Le projet de requalification des îlots Salengro-Zola poursuit les objectifs suivants :

- engager le renouvellement urbain des délaissés présents en centre-ville,
- densifier l'offre de logement du secteur gare (liaison directe vers la gare de la Part-dieu à Lyon et la gare de Chateaucroix à Saint Etienne),
- réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement entre les secteurs gare et centre-ville.

Le projet de requalification des îlots Salengro et Zola bénéficie d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette dernière prévoit, notamment, de densifier les cœurs d'îlots en créant une offre nouvelle de logements.

Le projet, phasé en 2 opérations, s'articule autour des principes suivants :

- îlot Zola : aménagement d'un parking paysager (en remplacement du parking public de l'îlot Salengro) permettant le foisonnement d'une offre de stationnement entre le centre-ville et la gare SNCF, aménagement d'une nouvelle trame viaire de desserte de l'îlot, intégration paysagère des espaces publics. Le projet prévoit, par ailleurs, la viabilisation de 2 lots à construire devant permettre d'accueillir entre 50 et 75 logements,

- îlot Salengro : réaménagement complet du cœur d'îlot, suppression du parking public et création d'une nouvelle trame viaire nord-sud et est-ouest devant permettre le désenclavement du cœur d'îlot et son ouverture vers le centre-ville. Le projet prévoit, par ailleurs, la viabilisation d'un lot pouvant permettre la création de 25 à 30 logements compatibles avec le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) du Rhône.

L'aménagement des îlots Salengro et Zola s'inscrit dans le respect des enjeux liés à la politique de développement durable mise en œuvre à la Communauté urbaine de Lyon hier à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon.

### Les consultations promoteurs-concepteurs

Dans le cadre du projet d'aménagement des îlots Zola et Salengro, 3 lots seront commercialisés avec un objectif de création d'une centaine de logements (dont 20 % de logements locatifs sociaux).

L'îlot 1 "Zola Sud", destiné au développement d'un programme mixte d'accession libre à la propriété avec des prix de sortie encadrés et de locatif social a fait l'objet d'une consultation ouverte d'équipes de promoteurs-concepteurs. A l'issue d'une 1ère phase de candidature, 3 équipes de promoteurs-concepteurs ont été admises à concourir pour la 2° phase (offre).

Le comité de pilotage restreint valant jury, réuni le 23 février 2015, a retenu l'offre du groupe Bouygues immobilier pour le lot n° 1 : "Zola Sud".

Il est prévu une signature de compromis avec le groupe Bouygues immobilier associé à l'équipe de concepteur Archigroup pour le lot n° 1 pour un dépôt de permis de construire avant le 31 décembre 2015.

Les offres des promoteurs SPIRIT, associés à l'équipe de concepteur S&AA et Nexity, associés à l'équipe de concepteur BAMAA n'ont pas été retenues par le comité de pilotage restreint.

Le cahier des charges de consultation du lot 1 prévoit le versement, par la Métropole de Lyon, aménageur des îlots Zola et Salengro à Givors, aux concepteurs non retenus, d'une indemnité de 7 500 € HT pour toute offre complète. Ces crédits ont été prévus et délibérés dans le cadre du budget de l'opération en 2010, 2011 et 2014.

Par conséquent, la Métropole de Lyon est redevable de cette indemnité de 7 500 € HT, aux 2 cabinets de concepteurs non retenus sur présentation d'une facture ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement d'une indemnité de 7 500 € aux 2 groupements SPIRIT/S&AA et NEXITY/BAMAA ayant présenté une offre complète non retenue par la Métropole de Lyon, suite à la consultation réalisée sur l'îlot 1 de l'opération d'aménagement des îlots Zola et Salengro à Givors.

**2° - La dépense** totale correspondante, d'un montant de 15 000 €, sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2242, le 3 novembre 2014.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 617 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**